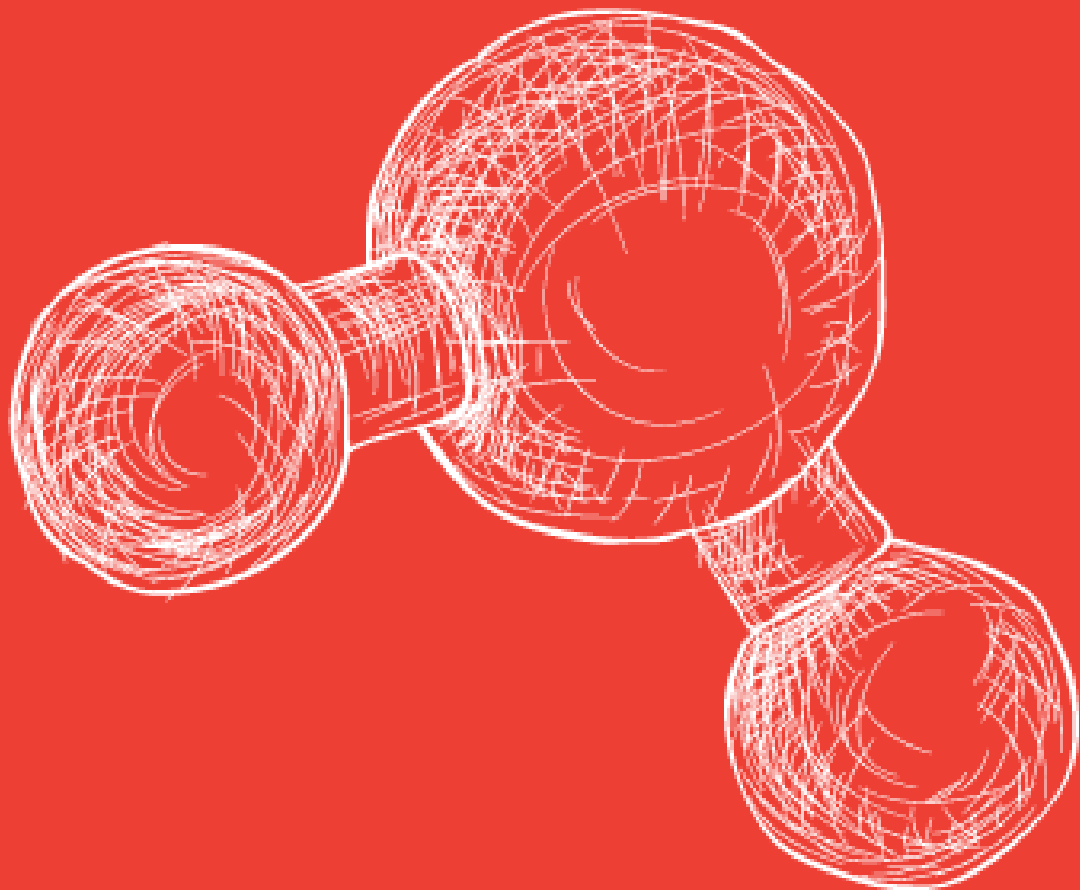




Charte de l'université de Franche-Comté pour la Science Ouverte



L'UFC fait le choix de s'inscrire pleinement dans le mouvement de la Science Ouverte en phase avec le contexte national et international. Il s'agit d'un enjeu majeur et transversal pour notre établissement qui s'inscrit dans les valeurs de l'intégrité scientifique.

Ainsi, l'UFC s'engage à :

- Sensibiliser la communauté universitaire sur les pratiques de la Science Ouverte.
- Accompagner la transition vers la Science Ouverte en soutenant les chercheurs dans l'adoption de bonnes pratiques et par la formation aux outils associés en s'appuyant sur le Service Commun de Documentation (SCD), service pilote.
- Faciliter l'évolution vers la Science Ouverte dans le respect des règles de l'intégrité scientifique en mettant à disposition des outils de gestion des données de la recherche et en incitant à la publication en libre accès et au dépôt dans l'archive institutionnelle HAL-UFC administrée par le SCD.
- Partager les savoirs scientifiques avec la société.
- Se doter d'une structure de pilotage dédiée à la mise en œuvre de cette politique.

Le personnel de l'UFC s'engage à :

- Agir en faveur de la Science Ouverte dans l'exercice de la formation ou de la recherche.
- Consolider la diffusion en libre accès de tous ses résultats issus de recherches financées sur fond public en respectant les règles d'ordre juridique, contractuel et éthique applicables à ses résultats et aux informations concernées.
- Créer et utiliser des identifiants IdHAL et ORCID pour assurer une identification unique de chaque auteur ou créateur de données.
- Référencer dans HAL ses publications dès la parution.
- Déposer le texte intégral dès que la loi l'autorise.
- Limiter la publication dans les revues demandant des frais de publications élevés (APC).
- Référencer ses données de recherches et les ouvrir autant possible.
- Être à l'écoute de l'évolution de la politique Science Ouverte au sein de l'UFC.

